

1984

17

DIPLÔME SUPERIEUR DE BIBLIOTHECAIRE

MEMOIRE DE FIN D'ETUDES

Le bibliobus des BCP en France et
le bibliorail au Mali : adéquation
entre les ressources de la biblio-
thèque et les besoins des utilis-
ateurs.

Mémoire présenté par Al Hady KOITA

Sous la direction de Monsieur
Gérard HERZHAFT

ANNEE : 1984

20 ème PROMOTION



ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES BIBLIOTHEQUES

17-21, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69100 VILLEURBANNE

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES BIBLIOTHEQUES

VILLEURBANNE

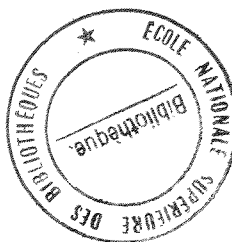
Le bibliobus des bibliothèques Centrales de Prêt en
France et le bibliorail au Mali : adéquation entre
les ressources de la bibliothèque et les besoins des
utilisateurs

MEMOIRE

Présenté et soutenu par : AL HADY KOITA

Sous la direction de :

Monsieur Gérard HERZHAFT



1984

- 1984 -

17

20 ème Promotion

- SOMMAIRE -

	<u>Pages</u>
Remerciements	
Introduction.....	1
<u>Premier Chapitre : Généralités</u>	3
1 - <u>Historique</u>	3
1.1. - Le bibliobus en France.....	3
1.2. - Le bibliorail au Mali.....	5
2 - <u>Administration</u>	5
2.1. - Organisation administrative des BCP.....	5
2.1.1. - La situation actuelle.....	6
2.1.2. - Les BCP et la décentralisation.....	7
2.2. - Organisation administrative de l'Opération Lecture Publique.	8
3 - <u>Organisation technique</u>	8
3.1. - Les BCP.....	8
3.1.1. La centrale.....	8
3.1.2. - Le bibliobus.....	9
3.1.3. - Le dépôt local et les dépositaires.....	10
3.2. - L'Opération Lecture Publique.....	11
3.2.1. - La centrale.....	11
3.2.2. - Les bibliothèques de Lecture publique.....	12
3.2.3. - Les structures connexes.....	13
3.2.3.1. - La bibliothèque enfantine.....	13
3.2.3.2. - Le bibliorail.....	14
<u>Deuxième Chapitre : Le public et les ressources de la bibliothèque.</u>	16
1 - <u>Vers quel public ?</u>	16
1.1. - Le public des BCP en France.....	16
1.2. - Au Mali.....	16
1.2.1. - Démographie.....	16
1.2.2. - Le potentiel de lecteurs.....	17
1.2.3. - Le public spécifique du bibliorail.....	18
2 - <u>Les ressources de la bibliothèque</u>	18

2.1. - Les BCP.....	18
2.1.1. - Constitution et évolution du fonds.....	18
2.1.2. - Utilisation du fonds.....	20
2.1.3. - Animation.....	27
2.2. Le bibliorail.....	28
2.2.1. - Constitution et évolution du fonds.....	28
2.2.2. - Utilisation du fonds.....	29
2.2.3. - Animation.....	31
<u>Troisième Chapitre : bilan et perspective.....</u>	<u>36</u>
1 - <u>Les BCP</u>	36
2 - <u>Le bibliorail</u>	38
Essai de syntèse.....	41
Annexes.....	42
Index des sigles.....	50
Bibliographie.....	51

- REMERCIEMENTS -

Ce mémoire a été réalisé grâce à l'assistance précieuse de certaines personnes que je tiens à remercier. Il s'agit en l'occurrence de :

- l'ensemble du personnel de l'Opération Lecture Publique à Bamako, en particulier Mademoiselle Dominique Vallet, assistante technique française et Monsieur Fatogoma Diakité, responsable du service, qui, malgré leurs multiples préoccupations ont eu la bienveillance de me fournir les documents sur le bibliorail,

- tout le personnel de la bibliothèque centrale de prêt du Rhône à Lyon, en particulier Monsieur Micol et Madame Moisy, dont la disponibilité m'a permis une approche plus concrète du système des BCP en France,

- Monsieur Michel Merland, directeur de l'ENSB qui m'a proposé le choix de ce thème,

- Monsieur Gérard Herzhaft qui a bien voulu m'aider à établir le canevas de ce mémoire.

Que tous trouvent ici l'expression de ma très profonde gratitude.

- INTRODUCTION -

Dans le monde actuel l'information occupe une place de plus en plus prépondérante dans les domaines économique, scientifique, social et culturel, bref dans la vie quotidienne des nations et des citoyens. L'un des supports les plus importants de la transmission et la conservation de cette information est le livre, la raison d'être des bibliothèques. Les bibliothèques sont un lieu de conservation, de communication et de vulgarisation du savoir humain ; elle contribuent aussi à l'épanouissement intellectuel et culturel des individus et à leur détente. Leur accès est un droit pour tous les citoyens, et non un privilège réservé à une certaine intelligentsia ou une élite quelconque de la société. Cela constitue l'idée fondamentale de la notion de "lecture publique", c'est-à-dire donner à tous "libre accès aux trésors des pensées et des idées humaines, et aux créations de l'imagination de l'homme", comme l'affirmait le Manifeste de l'UNESCO publié en 1972 à l'occasion de l'Année du livre.

Cela ne faisait que confirmer l'existence d'une nouvelle politique du livre et d'une autre conception de la bibliothèque. Les bibliothèques de lecture publique ont en effet été conçues dans ce cadre, et l'un des public visé est celui du milieu rural. Les bibliothèques n'apparaissent plus alors comme l'apanage des seules villes, mais elles sont devenues aussi une nécessité pour le monde rural, qui il faut le souligner a un nouveau visage maintenant avec l'apparition des usines, des entreprises, des écoles. Toutefois, malgré cette mutation technologique, il serait absurde de vouloir créer dans le milieu rural les mêmes types de bibliothèque existant dans les villes. C'est pourquoi il a fallu penser de nouvelles formes de bibliothèques, l'une d'elles étant la bibliothèque itinérante avec laquelle un nouveau pas a été franchi dans le concept même de la bibliothèque. En effet pour la première fois c'est la bibliothèque qui se déplaçait vers les lecteurs, cela, compte tenu de la physio-

nomie même du milieu à desservir, puisque les zones d'interventions sont composées de nombreux villages et petites agglomérations, relativement distants les uns des autres.

L'enjeu est de taille, des difficultés existent certes, mais elles ne sont pas insurmontables. La question qu'on se pose est de savoir quels types de documents faudrait t-il pour ce public spécifique ? C'est à cela que nous allons essayer de réfléchir à travers les pages qui vont suivre, avec, à l'appui l'exemple des bibliothèques itinérantes en France (le bibliobus) et au Mali (le bibliorail).

Nous n'avons pas la prétention de faire une étude comparative des deux systèmes. Notre propos est de dégager les forces et les faiblesses de chacune des deux structures, cela en tenant compte du temps dont nous disposons. Cette étude n'a pas l'ambition d'être exhaustive, mais de donner une esquisse d'un sujet à la fois complexe et passionnant, en espérant que d'autres soient tentés d'en faire une base de recherche. Nous pensons notamment aux responsables de la culture dans les deux pays, mais plus particulièrement au Mali où une expérience de ce genre est assez récente. Les lecteurs comprendraient alors notre tendance à donner plus de place à ce qui concerne le Mali, car c'est là où le problème se pose avec plus d'acuité et les solutions sont plus difficiles à trouver.

- PREMIERE PARTIE : GENERALITES -

1 - Historique

1.1. - Le Bibliobus en France

Si l'institution des bibliothèques Centrales de Prêt (B.C.P.) date de 1945 (Ordonnance 45 - 2678 du 2 novembre) l'apparition des bibliobus en France est antérieure à la 2eme guerre mondiale. En effet le premier bibliobus aurait été introduit dès 1919 dans l'Aisne par le Comité américain d'aide aux régions dévastées. Cet exemple - qui fut sans doute une réussite - a été suivi dans d'autres localités à la suite d'initiatives françaises. C'est ainsi que le Bibliobus apparut dans la Creuse en 1932, dans la région de Soissons en 1934, dans la Marne en 1936, et en Dordogne en 1940. (1)

A partir de 1945 donc une politique globale fut instituée par les autorités françaises. Cette politique visait à créer une bibliothèque Centrale de Prêt dans chaque département du territoire français avec pour mission la desserte par bibliobus des communes de moins de 15 000 habitants - chiffre porté à 20 000 en 1968 (Circulaire du 22 février). La création des B.C.P. s'est toutefois effectuée en dents de scie : 8 en 1945, 9 en 1946, 7 entre 1947 et 1963, 48 entre 1964 et 1974, 7 de 1975 à 1981, 17 en 1982. Cela donne un total de 96 BCP en 1982.

(1) COMTE (Henri) - Les bibliothèques publiques en France -
Villeurbanne : Presses de l'ENSB, 1977 - P. 266



1.2. - Le bibliorail au Mali

La naissance de cette structure se situe dans le cadre du programme général de lecture publique établi en 1977 avec la collaboration étroite de la coopération française. Ce programme, dénommé "Opération Lecture Publique", visait à créer une bibliothèque de lecture publique dans chaque chef lieu de région et de cercles de la république du Mali (46 au total). La réalisation du projet a nécessité l'appui financier et humain de la France. Les charges ont été réparties de la manière suivante :

- Pour la France : les acquisitions, l'équipement des ouvrages, le fonctionnement de la centrale et les services d'une assistance technique.

- Pour le Mali : les locaux, leur ameublement, le personnel.

Ainsi de décembre 1978 à juin 1979, 22 bibliothèques ont vu le jour, 13 en 1980, 10 en 1981 et 1 en 1983. Deux structures adjacentes ont pu voir le jour en marge de cette activité principale. Il s'agit de la bibliothèque ~~Enfantine~~ créée en 1979 et du bibliorail, officiellement inauguré le 3 janvier 1981, avec comme objectif la desserte des chefs lieux d'arrondissement sur la voie du chemin de fer de Bamako à la frontière du Sénégal. Cette expérience est unique en son genre au Mali et pour le moment aucun autre projet de bibliothèque circulante n'a été mis au point, bien que l'idée du bibliobus existe, mais dont la réalisation n'est pas pour demain.

2 - Organisation administrative

2.1. - Organisation administrative des BCP

Dans le système des BCP il y a lieu de tenir compte de deux situations, en l'occurrence celle qui a prévalu jusqu'à présent et celle qui entrera en vigueur à partir de 1986, suite à la loi sur la décentralisation.

2.1.1. - La situation actuelle

Les BCP sont des services extérieurs du Ministère de la Culture dans le cadre départemental. Cette position hybride pose le problème des responsabilités de part et d'autre. C'est pourquoi les charges de chaque partie ont été définies lors de la création des BCP :

Pour le département :

- céder gratuitement un terrain viable à l'état afin d'y construire les locaux,
- fournir un bâtiment provisoire pour abriter la BCP avant la construction des locaux définitifs,
- allouer un crédit annuel de fonctionnement à la BCP.

Pour l'état :

- financement de la construction des locaux,
- création de postes : 1 conservateur, 2 sous-bibliothécaires, 1 conducteur, 1 secrétaire ; d'autres créations peuvent intervenir à mesure que la BCP prend de l'ampleur ;
- dépenses de fonctionnement : achat d'environ 15 000 volumes dès la première année, 1 bibliobus, 1 fourgonnette, les dépenses courantes, jusqu'à concurrence de 1 million de Francs (100 millions de centimes) pour l'ensemble.

En tant que services publics les BCP sont toujours rattachées à l'administration centrale dont elles dépendent : l'Education Nationale en 1945, le Secrétariat d'Etat aux universités en 1974, le Secrétariat d'Etat à la culture en 1975. A ce titre le personnel des BCP est d'état et rémunéré en tant que tel. Cependant l'expansion de certaines BCP favorise des créations de postes par des associations départementales, comme l'Association des Amis de la BCP, association de type "loi 1901".

L'Etat prend en charge l'essentiel des crédits-acquisition et fonctionnement, qui transitent cependant soit par l'Association des Amis, soit par les services préfectoraux. A

ces crédits s'ajoutent les subventions des départements et des communes. Il existe en outre auprès de chaque BCP un Comité Consultatif auquel participent les représentants du département et ceux des communes. Le Comité Consultatif, comme le stipule l'article 6 de l'arrêté du 20 février 1946, "donne son avis sur la composition générale des fonds de la bibliothèque et sur le fonctionnement du service du prêt".

2.1.2. - Les BCP et la décentralisation

Les nouvelles lois sur la décentralisation auront des incidences très importantes sur les BCP, car de services d'état elles deviendront à partir de 1986 des services départementaux. Les différentes lois qui agissent à cet effet sont les suivantes :

- loi 82 - 213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, départements et régions, se traduisant par la suppression des tutelles juridique, administratives, financières et techniques de l'Etat, l'exécutif a été transféré aux élus locaux.

- loi du 31 décembre 1982 portant sur l'organisation administrative des villes de Paris, Lyon et Marseille.

- loi 83 - 8 du 7 janvier 1983 relative aux principes fondamentaux des transferts de compétence de l'état aux collectivités territoriales.

- loi 84 - 53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

A l'issue de la décentralisation des modifications importantes interviendront dans la vie des BCP. La gestion sera entièrement confiée aux départements, donc aux Conseils Généraux et à leurs présidents. Le personnel doit devenir progressivement personnel départemental, à l'exception toutefois du personnel scientifique qui demeurera d'état. La décentralisation ne signifiant pas déssaisissement total de l'état, les BCP seront soumises au contrôle technique de l'état.

2.2. - Organisation administrative de l'Opération lecture Publique

Bien que l'Opération Lecture Publique ait démarré depuis Octobre 1977, elle n'a pas encore obtenu un statut officiel, il n'existe aucun texte législatif qui en fait une institution. Il faudrait cependant noter la lettre circulaire 161/DNAC (1) du 21 février 1980 à tous les commandants de cercles et gouverneurs de régions, relative au statut provisoire et aux modalités de fonctionnement des bibliothèques de lecture publique. Dans cette lettre il est précisé que les bibliothèques sont "des structures administratives et sont placées en tant que telles sous l'autorité des Commandants de Cercles. Elles dépendent au niveau régional des Bureaux du Patrimoine Culturel au sein des Directions Régionales des Sports, des Arts et de la Culture". Au niveau national la Centrale de Lecture Publique est une unité de la Section bibliothèque et Centres de Documentation, au sein de la Division du Patrimoine Culturel qui est rattachée à la Direction Nationale des Arts et de la Culture, elle même dépendant du Ministère des Sports, des Arts et de la Culture.

L'ensemble du personnel est d'état.

3 - Organisation technique

3.1. - Les bibliothèques Centrales de Prêt

Le fonctionnement interne des BCP est articulé sur trois points essentiels : la Centrale (avec éventuellement des annexes), le bibliobus, le dépôt local.

3.1.1. - La Centrale

Elle est en/général située dans le chef lieu de département, et n'est pas ouverte au public. Elle a un personnel qualifié afin d'assurer convenablement toutes les fonctions qui lui sont assignées :

(1) Direction Nationale des Arts et de la Culture

- fonction administrative : gestion du personnel, comptabilité, relations avec les administrations ;
- fonctions techniques : acquisition et traitement des documents, organisation des tournées, gestion du parc automobile ;
- fonction de relation publique et d'animation ;
- fonction de stockage et de conservation ;
- fonction de formation professionnelle des dépositaires.

Certaines BCP ont créé une ou deux annexes dans le but de décentraliser les activités, et surtout en vue de remédier au problème des longues distances à l'intérieur du département. A cet effet elles constituent des points d'attache de bibliobus et permettent l'exécution d'un certain nombre de tâches techniques.

Les bâtiments des centrales et des annexes sont construits selon des normes établies par l'administration centrale. Les centrales construites avant 1970 respectaient la norme de 500 m² de surface, mais depuis 1970 ces surfaces varient de 900 à 1700 m² compte tenu de l'accroissement des collections et des nouvelles exigences. Les centrales se composent de bureaux, d'un magasin, d'une salle de manutention, d'un garage, d'une discothèque, d'une salle d'animation et d'une salle de détente pour le personnel.

3.1.2. - Le bibliobus

Assurant la liaison entre la centrale et les dépôts les bibliobus constituent un élément essentiel de l'activité de BCP. La notion de bibliothèque circulante a beaucoup évolué avec le temps. Le bibliobus ne servait, selon la première formule, qu'à déposer et enlever les caisses de livres dans les différents dépôts. Ce système avait l'inconvénient de réduire à un strict minimum les rapports humains entre les dépositaires et la BCP. De plus, il n'était pas évident que les lecteurs aient des livres de leur choix. C'est pourquoi les bibliobus avec rayonnages ont été conçus, ce qui permet maintenant au

dépositaire de choisir directement sur les rayons les ouvrages correspondant au goût de son public. Il arrive aussi que certains lecteurs participent à ce choix.

Depuis 1960 cependant une nouvelle forme de prêt est pratiquée par certaines BCP, le prêt direct au lecteur sans passer par le dépositaire. L'expérience s'est avérée assez concluante pour qu'elle s'étende à l'ensemble du réseau de BCP. S'il satisfait les lecteurs sur le plan individuel, le prêt direct ne risque t-il pas de porter atteinte au caractère collectif, à l'idée de rencontre que revêt l'existence d'un lieu commun de dépôt et la présence d'un dépositaire ?

3.1.3. - Le dépôt local et les dépositaires

Les dépôts, pour être viables, doivent correspondre à des endroits publics, facilement abordables par la totalité des lecteurs. Les lieux les plus fréquents sont : l'école, la mairie, la bibliothèque municipale. Mais, pour atteindre un maximum de public et en particulier certaines catégories socio-professionnelles, des BCP ont étendu les lieux de dépôt aux usines, foyers ruraux, maisons de jeunes et autres structures analogues. Force est de reconnaître cependant que l'école demeure le lieu privilégié des dépôts, phénomène dû apparemment au "lien de complémentarité traditionnel entre la bibliothèque et l'école" (1). Cette tendance de BCP à desservir uniquement le milieu scolaire poussa les autorités à définir une nouvelle orientation en matière de lecture publique. La circulaire du 22 février 1968 de la Direction du Livre invite ainsi les directeurs de BCP à "toucher le public adulte de préférence dans les centres où se crée une collectivité soit de travail soit de loisir", ceci à la suite du constat que "le dépôt

(1) RICHTER (Noé) - Les bibliothèques : administration, Institutions, fonctions - Villeurbanne : Presses de L'ENSB, 1977
P. 115

(scolaire) n'attire souvent que le public scolaire et éloigne les adultes". C'est ainsi que depuis 1969 on constate une diminution de nombre de dépôts scolaires par rapport aux dépôts dans les mairies, les centres culturels et les usines. Quel que soit le lieu de dépôt, il est indispensable d'avoir un local réservé uniquement aux activités de la bibliothèque, et un dépositaire chargé de la bonne gestion du fonds. Les dépositaires sont en général des bénévoles, mais certains d'entre eux gèrent le dépôt dans le cadre de l'exercice normal de leur fonction : bibliothécaire municipal, secrétaire de mairie ou instituteur. Le dépositaire assure la liaison entre le livre et le lecteur, mais il est chargé en plus d'organiser des activités d'animation.

3.2. - L'Opération Lecture Publique

L'organisation interne de l'Opération Lecture Publique repose sur trois structures : la centrale, les bibliothèques de cercles, les structures annexes (bibliothèque enfantine et bibliorail).

3.2.1. La centrale de lecture publique

Elle est basée à Bamako, la capitale de la République du Mali, et est constituée actuellement de 11 personnes, dont une assistance technique française. Parmi le personnel, 2 seulement ont reçu une formation complète en bibliothéconomie, un autre est en formation. Le reste a néanmoins suivi des stages accélérés.

Le local - l'ancien bâtiment du Musée National - a été fourni par l'état, mais l'acquisition du mobilier et le fonctionnement interne sont à la charge de la coopération française.

Les attributions de la centrale sont les suivantes :

- Rôle technique et administratif : acquisition,

traitement et répartition des livres, établissement des imprimés de fonctionnement, relais entre les bibliothèques et d'administration centrale, gestion du budget.

- Rôle de coordination et de contrôle : dotation des bibliothèques, visites ponctuelles de contrôle.

- Rôle de formation : tous les agents chargés de la gestion des bibliothèques de cercles participent tour à tour à des stages nationaux sur l'animation et la gestion des bibliothèques, les techniques de reliure et de réparation des livres, la collecte de la tradition orale.

3.2.2. - Les bibliothèques de Cercles et de régions

Il existe aujourd'hui une bibliothèque de lecture publique dans chaque chef lieu de cercle et de région du Mali. Structure administrative, elle est placée sous la tutelle du commandant de cercle en tant que service public, mais dépend techniquement de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports, des Arts et de la Culture (DRJSAC). Localement, les activités de la bibliothèque sont définies par la commission Locale du Patrimoine Culturel, qui, comme son nom l'indique, est compétente en matière de culture d'une manière générale. C'est la Commission locale qui désigne l'agent-bibliothécaire, trouve le local et le mobilier de la bibliothèque. Les bibliothécaires sont enseignants dans la presque totalité des cas. Dans l'attente de la parution du statut de la fonction de bibliothécaire, les agents sont dans des situations différents, car des solutions locales ont pu être trouvées : certains bibliothécaires ont été complètement déchargés de cours, d'autres ont des horaires aménagés, mais quelques uns ne bénéficient d'aucun allégement et consentent le sacrifice d'ouvrir la bibliothèque après leurs heures de cours. C'est la conséquence de l'absence d'une politique nationale et certaines bibliothèques en pâtissent profondément. Cela est d'autant plus dommage que

dans l'esprit du Ministère des Sports, des Arts et de la Culture, ces bibliothèques sont appelées à devenir de véritables centres culturels. A ce propos, toutes les bibliothèques ont été dotées d'un appareil magnétophone afin de procéder à la collecte et la diffusion des traditions orales. Les bibliothèques des chefs lieux de région ont reçu en outre un appareil de projection de films. Il est évident que l'existence du matériel ne justifie aucunement la bonne marche des bibliothèques. Tant que la disponibilité des bibliothécaires n'est pas absolue, et que les commissions locales prennent en charge effectivement la vie des bibliothèques, l'objectif fixé par le Ministère ne pourra jamais être atteint.

Pour le moment les activités des bibliothèques sont suivies par la centrale de lecture publique par le biais du rapport mensuel. Ce rapport fait état du public, du fonds, des activités de la bibliothèque et des suggestions du bibliothécaire et du public. Le rapport est visé par le commandant de cercle, ensuite par la Direction Régionale de la Jeunesse, des sports, des Arts et de la Culture avant de parvenir à la Centrale de Lecture Publique. La Direction régionale à son tour fournit un rapport trimestriel sur les bibliothèques de la région, et la centrale établit un rapport annuel sur la base des deux rapports et des visites techniques.

3.2.3. - Les structures connexes de la Centrale de lecture publique

En marge de sa mission fondamentale qui est la création des bibliothèques de provinces, l'Opération Lecture Publique développe deux autres activités non moins importantes rattachées à la centrale de lecture publique.

3.2.3.1. - La bibliothèque enfantine

Cette structure, créée en 1979 sur l'initiative de la Division du Patrimoine Culturel est ouverte à tous les enfants de moins de 15 ans. Elle a la noble ambition de devenir

un grand pôle d'attraction pour les enfants avec, outre la lecture, des séances d'animation de divers genres. Ouverte tous les mercredi et jeudi de 15 à 18 heures, la bibliothèque enfantine est momentanément animée par les agents de la bibliothèque Nationale où elle est implantée.

3.2.3.2. - Le wagon-bibliothèque ou bibliorail

Comme l'indique son nom, le bibliorail suit l'itinéraire de la voie ferrée de Bamko à la frontière du Sénégal. Neuf localités sont desservies sur ce trajet. Ce sont : Négala, Kassaro, Sébékoro, Toukoto, Oualia, Mahina, Diamou, Samé et Ambidédi, qui sont toutes des chefs lieux d'arrondissement, à l'exception de Kassaro dont le choix a été motivé par l'existence d'un public potentiel important et ainsi qu'une voie de garage pour le wagon.

Le bibliorail fonctionne par rotations régulières (mensuelles en 1981, bimestrielles actuellement, cf. annexe). Il stationne pendant 48 heures dans chaque localité, le temps de procéder au renouvellement du dépôt, de permettre la lecture sur place des journaux, revues, usuels et brochures exclus du prêt, et d'organiser une ou deux séances de projection cinématographique. Il faut noter que dans sa conception, le wagon est équipé pour recevoir environ 5 000 livres et une vingtaine de lecteurs en consultation sur place. En effet, deux rangées d'étagères sont fixées de part et d'autres d'une moitié du wagon. Sur l'autre moitié sont placées des tables et des bancs.

Le dépôt est constitué de 30 livres par localité, ces livres étant répartis pour des raisons d'équilibre de la manière suivante :

- 10 dans la catégorie des documentaires : de 0 à 700 ; 900, B
- 10 dans la catégorie littérature et fiction : 800 et R
- 10 dans les albums et les contes : A et C.

De plus, un dictionnaire encyclopédique Petit Larousse et un dictionnaire de la langue française Micro-Robert demeurent en permanence dans chaque dépôt.

La responsabilité du dépôt incombe au Chef d'arrondissement. Dans le cas spécifique de Kassaro cette fonction est tenue par le Directeur d'école. Il revient maintenant au responsable du dépôt de confier la gestion à une autre personne, si tel est son désir. Concrètement nous avons parmi les dépositaires : 5 enseignants (Kassaro, Sébékoro, Oualia, Mahina, Ambidédi) ; une secrétaire d'arrondissement (Négala) et 3 chefs d'arrondissements (Toukoto, Diamou, Samé). Il y a en plus un 10e dépôt à Samé au niveau d'une école de formation de moniteurs d'agriculture, le Centre d'Apprentissage Agricole (C.A.A.) qui dispose déjà d'une bibliothèque, mais très peu fournie en ouvrages de lecture publique.

A l'instar des chefs-lieux de cercles et de régions, il existe maintenant dans chaque localité desservie par le bibliorail une Commission locale du Patrimoine Culturel, présidée par le Chef d'arrondissement (le Directeur d'école pour Kassaro). La composition des commissions est laissée à la discrétion des autorités locales, mais elles doivent être représentative au maximum de l'ensemble de la population. Elles comprennent les représentants de l'administration, des organisations démocratiques et populaires, et des différentes couches socio-professionnelles : enseignements, santé, chemin de fer, agriculture, ... Les attributions de ces commissions vont bien au-delà de la seule gestion du dépôt :

- assistance au dépositaire dans la gestion du dépôt,
- organisation des séances d'animation : projection de films, conférences-débats, visites guidées...
- collecte et promotion du patrimoine culturel local.

DEUXIEME PARTIE :

- LE PUBLIC LECTEUR ET LES RESSOURCES DE LA BIBLIOTHEQUE -

1 - Vers quel public ?

1.1. - Le public des BCP en France

La nature du public détermine évidemment le choix des documents. A priori, le public visé est celui de la campagne, du milieu rural, défavorisé par l'insuffisance, voire le manque total de possibilités d'accès à l'information écrite. Il faut cependant se rendre à cette évidence que le milieu rural n'est plus ce qu'il était il y a environ un demi-siècle. Avec les progrès spectaculaires de l'industrie ce milieu a pris un nouvel aspect. C'est pourquoi il serait plus juste de dire aujourd'hui que les BCP s'adressent aux communes de moins de 20 000 habitants. En effet au sein de cette tranche de la population française presque toutes les catégories socio-professionnelles sont représentées. Ceci nous donne un public hétéroclite et assez difficile à définir concrètement.

1.2. - Au Mali

1.2.1. - Population

La population du Mali était de 6 308 000 en 1976, sur une superficie de 1 204 000 km², ce qui nous donne une densité moyenne de 5,25 habitants au km². Cette population est mal répartie sur le territoire. En effet la densité diminue au fur et à mesure que l'on va du sud vers le nord, de la savane boisée au Sahara en passant par le savane herbeuse et le sahel. La population est fortement rurale. En 1976, 17 % seulement de la population était urbaine (villes de plus de 5 000 habitants).

La population malienne est composée de nombreux groupes ethniques de taille variable : les Bambaras, les Peuls, les Mimiankas, les Touareg, les Dogons, les Bobos, les Bozos...

Chaque éthnie possède son dialecte propre. La langue officielle est le Français.

1.2.2. - Le potentiel de lecteurs

Il est réduit par rapport à la population globale du pays. L'essentiel est recensé en milieu scolaire. En 1962, au lendemain de l'indépendance, intervenait une réforme du système éducatif malien. Cette réforme avait comme objectif de "construire à partir de la base très réduite de l'époque coloniale un enseignement de masse et de qualité, fournissant les cadres dont le pays a besoin..." (1) Aujourd'hui, l'enseignement malien a peut-être évolué en qualité, mais cette idée de "masse" n'a certainement pas atteint les objectifs fixés en 1962, car la scolarisation demeure à un niveau relativement bas (21 % en 1979).

Outre le public scolaire on peut noter celui, relativement intéressé, du milieu extra-scolaire : fonctionnaires de l'administration publique, travailleurs du secteur privé. A ce niveau on doit se demander combien sont les maliens qui lisent une fois les bancs de l'école quittés ? Les statistiques n'existent pas certes, mais on peut affirmer, sans risque de se tromper, que ceux qui lisent après l'école sont peu nombreux.

En dehors des instruits en Français il y a ceux qui sont alphabétisés en langues nationales. Cette forme d'alphabétisation dite fonctionnelle a été mise en route en 1965 sous l'impulsion du PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement) et de l'UNESCO. Quatre langues furent choisies au départ : Bambara, Peulh, Sonraï, Tamasheg. Cette mission a été confiée à la DNAFLA (Direction Nationale de l'Alphabétisation Fonctionnelle et de la Linguistique Appliquée) au sein du Ministère de l'Education Nationale. Etait visé par cette action le monde rural, et pour cela me collaboration étroite avec les O.D.R. (Opération de Développement Rural) était indispensable.

(1) Ministère de l'Education Nationale - L'éducation du Mali -
Bamako : Ministère de l'Education Nationale 1981

En 1980 on estimait à 1500 le nombre de centres d'alphabétisation et à 35 000 le nombre d'auditeurs. Une enquête réalisée en 1976-1977 auprès de 10 000 auditeurs a révélé qu'environ 3 000 savaient lire correctement. (1)

Une autre catégorie de lecteur n'est pas à négliger : c'est celle des arabisants. L'expansion de l'Islam dans le pays a favorisé l'étude de la langue arabe et de la civilisation musulmane. Il existe des écoles coraniques de type traditionnel où les élèves apprennent par coeur les versets du Coran, mais étudient très peu la linguistique, et les écoles "Medersa" à caractère plus scolaire.

1.2.3. - Le public du bibliorail

Il n'est pas différent de celui de l'ensemble du pays. La particularité est qu'il s'agit ici d'une population rurale, mais influencée par les centres urbains du fait de l'existence de la voie ferrée qui désenclave la zone. La population des localités desservies varie d'environ 600 à 2 000 habitants. En plus du public scolaire constituant l'essentiel des lecteurs, il y a les fonctionnaires de l'administration publique, de la régie du chem in de fer du Mali (CFM), de la santé et du développement rural. Il existe quelques centres d'alphabétisation en langue nationales, en Bambara surtout. Il y a relativement peu d'arabisants.

2 - Les ressources de la bibliothèque

2.1. - Les BCP

2.1.1. - Constitution et évolution du fonds

Chaque création de BCP est décidée par l'état qui en assume l'essentiel des charges, parmi lesquelles un crédit d'acquisition de livres portant sur environ 15 000 volumes la première

(1) CF. : Ministère de l'Education Nationale - L'éducation du Mali
Bamako : Ministère de l'Education Nationale 1981

année de fonctionnement (1). L'accroissement ultérieur du fonds n'est pas uniforme pour l'ensemble des BCP. Chaque BCP a une politique d'acquisition conforme au goût de son public. Ainsi, dès la mise en place des dépôts, les propositions d'achat des lecteurs sont tenues en compte même si elles ne sont pas toutes satisfaites. Certaines demandes peuvent porter sur des titres disparus, inexacts, n'ayant pas un intérêt général, ou étant dans une catégorie fortement représentée dans le fonds. Dans la constitution du fonds l'essentiel du choix incombe au personnel de la BCP : le conservateur et les sous-bibliothécaires, car il est indispensable d'établir un certain équilibre entre les différentes catégories de livres. Pour cela, ils ont toujours recours aux divers moyens d'acquisitions et de choix :

- Les moyens empiriques : les critiques dans les journaux, à la radio ou à la télévision.

- Les moyens professionnels : la consultation des catalogues d'éditeurs et de librairies, des répertoires de livres et des revues professionnelles. On peut citer quelques titres en guise d'exemples : Livre-Hebdo, le catalogue de l'édition au format de poche, le repertoire des livres disponibles, le bulletin critique du livre français...

Concrètement il doit y avoir un équilibre entre les documentaires pour adultes, les romans, et les livres pour enfants. En réalité on constate une quasi égalité d'importance entre le fonds adulte et le fonds enfants. En considérant les statistiques 1983 et la BCP du Rhône nous voyons un net équilibre entre les deux chiffres : 5 806 livres pour enfants ont été acquis en 1983 contre 5 778 livres pour adultes. Cette proportion peut évidemment se modifier d'une BCP à l'autre, et d'une année sur l'autre, mais elle traduit cependant la tendance actuelle du fonds d'ensemble des BCP.

(1) VANDEVOORDE (Pierre) - Les bibliothèques en France : rapport à monsieur le Premier Ministre - Ministère de la Culture 1981

Le rapport de Pierre Vandevoorde au premier Ministre sur les bibliothèques en 1981 donne une proportion qui peut être sans doute considérée comme une moyenne nationale. Les collections, qui sont en moyenne de 100 000 livres, sont ainsi constituées :

- Documentaires pour adultes..... 25 %
- Romans pour adultes..... 30 %
- Ouvrages pour enfants (Jusqu'à 14 ans)..... 45 %

2.1.2. - Utilisation du fonds

Le dépôt est jusqu'a présent le facteur prioritaire de liaison entre le fonds de la bibliothèque et les lecteurs. ~~Le nombre de dépôts par commune n'est pas limité, ainsi que~~ le nombre de dépôts par commune n'est pas limité, ainsi que le nombre de livres à déposer. Tout dépend de l'importance de la population à desservir et de l'intérêt manifesté par les autorités locales et les dépositaires. La nature et la constitution d'un dépôt sont fonction du public auquel il s'adresse. Ceci a valu une distinction entre les dépôts par les lettres A,B et C (1) :

- "A" correspond aux "lieux relevant d'institutions destinées ou concernant l'ensemble de la population". (1)

- "B" désigne "les lieux où le dépôt est réservé à la population spécifique concernée par l'institution responsable du lieu (élèves d'un établissement d'enseignement, pensionnaires d'une maison de retraite...) " (1)

- "C" désigne les "lieux où le dépôt est destiné à l'ensemble de la population" (1)

(1) ROUET (François) - Les dépôts des bibliothèques centrales de prêt - Paris : Ministère de la Culture et de la Communication 1981 - P. 114

Les dépôts scolaires sont très souvent subdivisés en sous- dépôts. Ainsi, il n'y a pas qu'un seul dépositaire au niveau de l'école, mais chaque enseignant peut avoir un dépôt pour sa classe.

Les communes déjà pourvues d'une bibliothèque municipale bénéficient non seulement d'un dépôt important et à long terme, mais elles reçoivent d'autres aides sous forme de matériels et d'assistance dans la gestion : étagères, tables, chaises, affiches...

Le nombre de livres par dépôt varie de ce fait, et va d'une centaine pour les petites communes à plus d'un millier dans le cas de certaines bibliothèques municipales. Le choix des livres incombe à priori au dépositaire, mais celui-ci peut être aidé par des lecteurs assidus, ou dans certains cas par l'ensemble des lecteurs. Tout se passe à l'intérieur du bibliobus où les livres sont classés selon un ordre bien précis (en général le classement de Dewey). Une nette démarcation est faite entre les livres pour enfants et les livres pour adultes. Le sous-bibliothécaire guide les lecteurs à travers les rayonnages afin de faciliter leur choix. Les lecteurs peuvent envoyer à tout moment des demandes de reservation de livres.

Le prêt direct est un usage de plus en plus fréquent dans les BCP. Il est en général pratiqué dans les petites communes ou dans certains lieux de regroupement de personnes : marché, sortie d'usines, places de village, écoles (sous la responsabilité des maîtres). Ce système permet aux lecteurs des choix pertinents, mais ne favorise pas la circulation des livres que rend possible un dépôt commun.

En plus de ces deux modes de prêt certains dépositaires sont habilités à enlever leurs livres directement à la centrale de la BCP.

Dans l'optique de faciliter davantage le choix des lecteurs plusieurs moyens sont utilisés pour faire connaître la bibliothèque et son fonds:

Les affiches publicitaires : elles ont en général pour but de signaler l'existence du bibliobus, ses dates de passage et d'informer sur toute autre activité d'animation liée à la bibliothèque. Mais d'autres affiches sont destinées aussi à valoriser le livre en tant que support d'information et de savoir, du genre : "Qui parle d'amour ? le livre".

Les catalogues : ils peuvent être généraux, mais sont en majorité sectoriels. Leur périodicité est annuelle pour la plupart des cas. Quelques exemples :

- Le "catalogue des documentaires : acquisitions 1981/82", publié en 1983 par la bibliothèque Centrale de prêt de la Charente. Ce catalogue a un classement systématique Dewey, avec des indexes : auteurs et titres, sujets. Les titres destinés aux enfants et aux adolescents sont signalés par les lettres E et J.

- "A quoi ça rime ? : catalogue de poésie de la bibliothèque Centrale de prêt de la Charente", 1983. Plus qu'un catalogue ce périodique contient quelques analyses sur certains poètes. Il a un index des auteurs et des titres anonymes. Une édition spéciale est consacrée aux enfants : "catalogue de poésie des enfants", qui contient en plus des titres quelques poèmes intégralement ou partiellement reproduits, et des commentaires sur la poésie en général ou sur certains poèmes bien déterminés.

Les comptes-rendus de lecture : leur but est de faire savoir aux autres les impressions de lecture soit des professionnels, soit des lecteurs eux même. On peut citer comme exemples :

- "livre-service" publié par la bibliothèque centrale de prêt du Bas-Rhin. Ce périodique consacre chaque numéro à un domaine précis. Ainsi le numéro 7, publié en juin 1980, était consacré à l'énergie nucléaire et recensait les principaux ouvrages traitant de ce thème sous tous les aspects : livres techniques, historiques, de fiction...

**Ministère de la Culture
Direction du Livre**

**BIBLIOTHEQUE CENTRALE DE PRET
DE LA CHARENTE**

Catalogue des



documentaires

Acquisitions 1981/82

confolens 1983

- "Impression de lecture" publié par la bibliothèque centrale de prêt de l'Yonne. Les analyses sont l'oeuvre d'un Comité et portent sur les romans, les essais, les témoignages et les documentaires.

- "Pas à pas : sur les sentiers de la lecture " publié par la bibliothèque centrale de prêt de la Corrèze. Destiné aux enfants ce périodique recense un certain nombre - très limité - d'albums, de romans et de documentaires pour les enfants. Sa conception est très intéressante, car sur chaque titre retenu on peut lire un court résumé de l'histoire, l'avis des enfants qui l'ont lue et l'avis de l'équipe de la B.C.P.

- "Du côté des enfants" publié par les sections pour enfants des bibliothèques publiques d'Alsace (BCP du Bas-Rhin, BCP du Haut-Rhin, les bibliothèques municipales de Colmar, Mulhouse, Strasbourg). Ce périodique contient des analyses faites par les bibliothécaires sur les recueils de poèmes, de comptines, de chansons, et sur des romans destinés aux enfants. Une rubrique fort passionnante intitulée "d'accord... pas d'accord..." met en parallèle deux avis différents, sinon contraires sur certains romans.

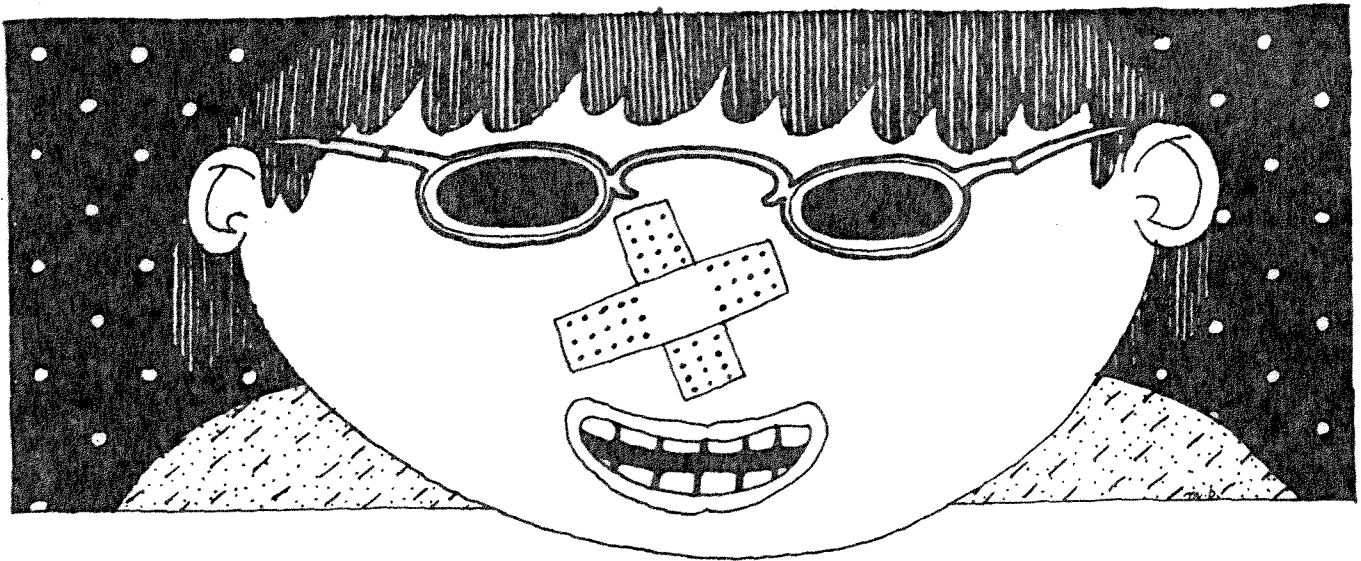
Les bulletins de liaison et d'information :

Ces bulletins sont généralement un amalgame d'informations sur le fonds de la bibliothèques, les activités culturelles et artistiques. Deux exemples pour illustrer cette affirmation :

- "Le passe-muraille : bulletin d'information et de liaison à l'intention des lecteurs du bibliobus" publié par la bibliothèque centrale de prêt de la Corrèze et contient :
 - . des informations sur la BCP,
 - . des indications sur les expositions, les stages, la vie culturelle en Corrèze,
 - . des critiques sur certains livres.

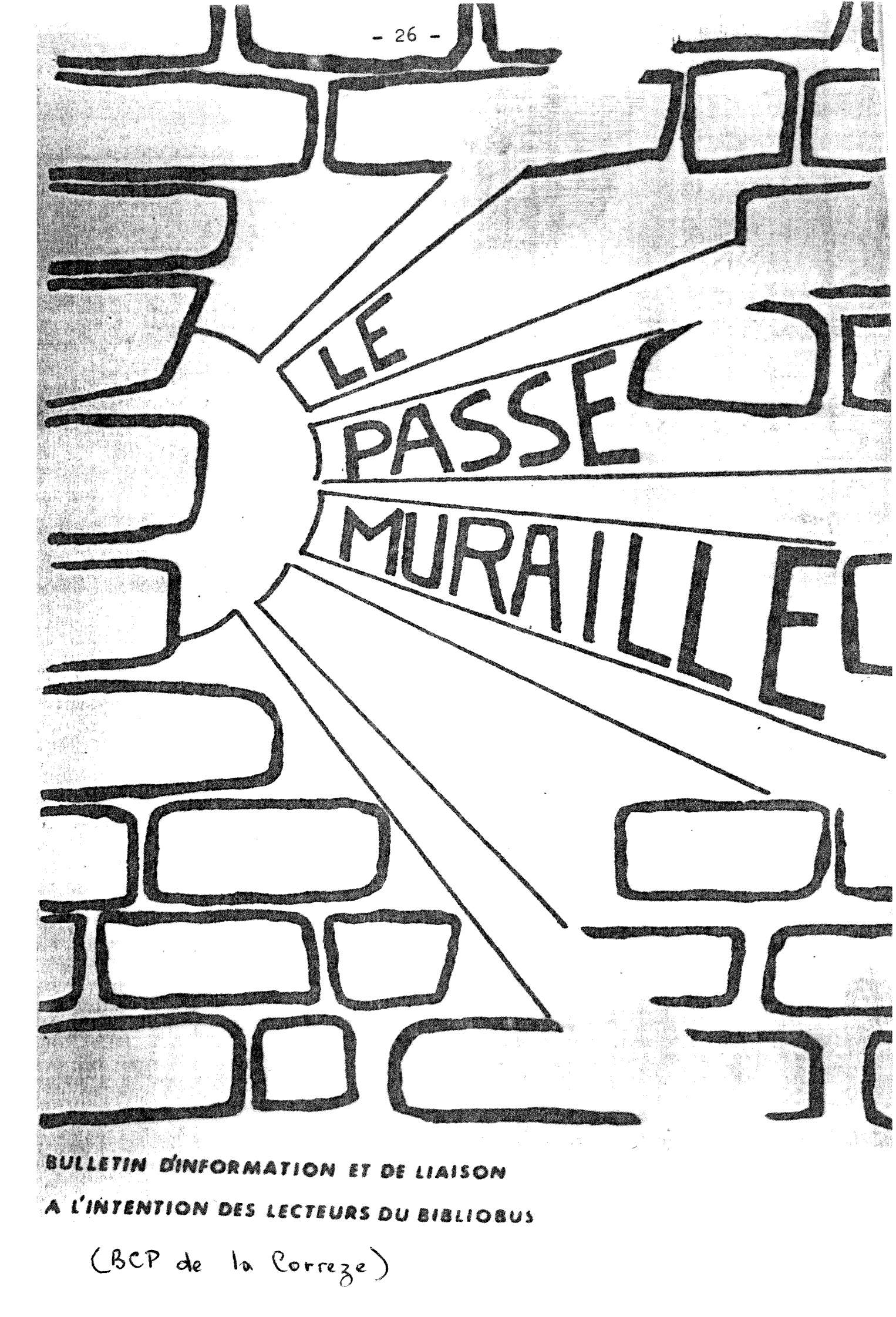
**BIBLIOTHÈQUE CENTRALE DE PRÊT
DE LA CHARENTE**

À QUOI ÇA RIME



**CATALOGUE DE POÉSIE
DES ENFANTS**

1983



LE PASSE MURAILLÉ

BULLETIN D'INFORMATION ET DE LIAISON
A L'INTENTION DES LECTEURS DU BIBLIOBUS

(BCP de la Corrèze)

- "Tru (Bi) blion" est le bulletin d'information de la bibliothèque centrale de prêt de Saône et Loire. Il contient une partie "chronique", une partie "informations" et une partie "revue de presse".

Les prospectus :

Leur usage est presque généralisé au niveau de toutes les BCP. Ils permettent de donner aux lecteurs des informations générales sur la BCP et sur les grandes lignes des activités : l'adresse de la bibliothèque, les horaires, le fonctionnement, les modalités de prêt, etc...

2.1.3 - A propos d'animation

Il est difficile, sinon impossible de donner un sens et une limite exacts au concept d'animation, car en fait tout ce qui se déroule à l'intérieur d'une bibliothèque est de l'animation. Seulement l'usage du terme correspond par habitude aux activités autres que le prêt et la lecture.

La discothèque :

Toutes les BCP n'en ont pas. Les disques sont prêtés au même titre que les livres, mais pas pour les bibliobus. Des camionnettes assurent la distribution parallèlement au dépôt de livres.

Organisation de stages :

Cette activité a une très grande importance dans les BCP, car il s'agit de la formation des dépositaires. En effet, pour mener à bien la tâche qu'leur est confiée, les dépositaires doivent avoir un minimum de connaissances bibliothéconomiques leur permettant de mieux utiliser le fonds de la bibliothèque et de mieux servir les lecteurs. Les stages ont lieu en général dans l'enceinte de la centrale de la BCP où une salle est normalement prévue à cet effet et pour des réunions diverses.

Activités culturelles :

Elles sont assez variées : veillées-lectures, participation aux foires et comices agricoles, rencontres organisées entre le public et l'auteur d'un ouvrage, organisation d'expositions itinérantes avec un choix de livres sur le thème, collaboration avec des organismes à vocation éducative et culturelle : services relevant du Ministère de la Culture, services de la Jeunesse et des sports, Ligue française de l'enseignement, et beaucoup d'autres associations diverses. Le but de cette étroite collaboration est de parvenir à intégrer la lecture aux activités culturelles générales.

2.2. - Le bibliorail

2.2.1. - Constitution et évolution du fonds :

La politique d'acquisition des documents est celle qui concerne tout le programme de lecture publique dans le pays. Les premières commandes de livres effectuées lors de la mise en place de l'Opération Lecture Publique ont été établies par les responsables sur la base des programmes scolaires en vigueur. Ce choix montrait déjà toute l'importance du public scolaire. Mais dès l'ouverture des premières bibliothèques en 1978, les lecteurs participent activement aux choix des livres. En effet le rapport mensuel du bibliothécaire contient une page de "proposition d'achats" qu'il remplit à la suite des suggestions des lecteurs. Il existe également dans le bibliorail un cahier de suggestions à la disposition des lecteurs. Les demandes des lecteurs sont satisfaites au maximum. Seules sont rejetées celles qui sont confuses, incorrectes ou ne présentant pas d'intérêt général. Ce choix est complété par celui des responsables de l'Opération Lecture Publique qui tiennent compte de l'équilibre du fonds. Ils utilisent pour la circonstance certains périodiques tels que :

- le répertoire des "Livres disponibles" du cercle de la librairie,

- des catalogues d'éditeurs : les Nouvelles Editions Africaines, Dakar - Abidjan (NEA), les Editions Clé Yaoundé...

- "Notre Librairie", publié par le club des lecteurs d'expression Française (CLEF), et qui contient souvent des choix d'ouvrages sur un thème spécifique ou une région précise.

Le bibliorail comptait 2 771 volumes au 1er janvier 1984. A cela il faut ajouter les autres documents non inventoriés dans le registre : une centaine de brochure en langue arabe, une cinquantaine de brochures en langues nationales (Bambara, Peuhl, Souninké, Dogon), des brochures sur la vie courante en Français, des journaux et revues.

2.2.2. - Utilisation du fonds

Le fonds du bibliorail est exploité de deux manières : le dépôt local et la consultation sur place à l'intérieur du wagon. Le dépôt est constitué de 30 livres répartis en 3 catégories de 10 livres chacune : les documentaires, les romans et la littérature, les albums et les contes. Cette répartition a pour but d'équilibrer le dépôt par rapport au fonds global. Mais il apparait au vu de la constitution du fonds qu'il existe un net décalage entre les trois catégories du point de vue importance. En effet la catégorie des documentaires représente 1 079 volumes, soit 38,9 % du fonds ; en roman et littérature il existe 1 232 livres, soit 44,5 % ; et dans la catégorie des albums et contes il n'y a que 460 livres, soit 16,6 % seulement de l'ensemble du fonds.

Cette situation assez controversée peut avoir une grande influence sur l'évolution de la lecture. Les statistiques de lecture ont toujours montrées que la majorité des prêts portaient sur la catégorie des romans et ouvrages de littérature. Il serait souhaitable de revoir le principe en admettant davantage de livres dans la catégorie la plus importante et de surcroit la plus lue.

Les livres sont choisis par le dépositaire avec la participation des membres de la Commission Locale du Patrimoine

Culturel ou de lecteurs réguliers. La centrale de lecture publique met à la disposition des dépositaires des fiches de prêt portant les noms des lecteurs, la mention adulte ou jeune (sont jeunes les lecteurs de moins de 20 ans) et les titres des livres empruntés. Pour chaque lecteur le dépositaire établit une fiche d'inscription signée par le lecteur qui cautionne ainsi tous les règlements du prêt. Les parents des lecteurs jeunes signent à leur place. Le prêt est gratuit. Un livre est emprunté pour une semaine avec la possibilité de prolongation si le lecteur présente la livre à la date de retour. De même il peut rendre son livre plus tôt pour en emprunter un autre.

D'après les fiches de prêt, il apparaît que les lecteurs sont en grande majorité des adultes, ce qui est en conformité avec l'état du fonds. Les livres destinés aux adultes sont matérialisés par une pastille verte sur le dos et représentent 67,2 % du total. Les livres de lecture facile pour les jeunes et les enfants portent une pastille jaune et constituent 29,2 % du fonds, le reste étant des usuels à pastille rouge (3,6 %), et qui sont exclus du prêt.

En marge du dépôt tout lecteur est autorisé à fréquenter le bibliorail lors des escales pour la lecture sur place, une partie du fonds étant exclue du prêt : les usuels, les brochures et les périodiques. L'abonnement au journaux et revues porte sur 4 titres : "Jeune Afrique", "Amina", "Famille et développement" et "Afrique Histoire". En outre sont recus régulièrement grâce à la coopération française les revues pour enfants "Kouakou" et "Calao". Enfin, le centre culturel français à Bamako fournit (mais irrégulièrement) d'autres titres : "Le Nouvel Observateur", "L'express", "Le Monde", "Le point", "Le Canard Enchaîné",... On constate l'absence des périodiques nationaux : l'unique titre reçu régulièrement est "Kibaru", un mensuel en langue nationale Bambara destiné au monde rural.

Les statistiques de fréquentation sont faites par simple pointage des passages sans précision de sexe ni de catégorie de lecteurs. Cependant, une remarque s'impose : les jeunes scolaires sont plus nombreux à fréquenter le wagon. Ainsi, les albums sont les plus lus sur place. Quant aux usuels et aux périodiques ils sont consultés de temps en temps par les quelques adultes qui viennent dans le wagon. Le bibliothécaire à bord du wagon note les statistiques de consultation sur une fiche technique remplie à chaque passage. Cette fiche donne en plus l'état du dépôt et des projections de films (s'il y en a eu) (Cf. Annexes)

Pour informer les utilisateurs de l'état du fonds, l'Opération Lecture Publique publie chaque 2ans le catalogue général du fonds, le dernier date de janvier 1984. Les volumes figurant dans le bibliorail sont alors cochés sur un certain nombre d'exemplaires distribués aux dépositaires et auprès de chaque commission locale. Le catalogue a un classement alphanumérique selon la Dewey (très simplifiée) pour les documentaires, les biographies sont classées selon l'ordre alphabétique des personnes concernées ; les romans, albums et contes ont un classement alphabétique des noms des auteurs. Les cotes précédées de la lettre "A" indiquent la lecture pour adultes, "J" est mis pour les livres s'adressant aux jeunes. Les usuels sont précédés de "us". Disposant du catalogue, le dépositaire peut s'en servir pour réserver des ouvrages sortis. Il a pour cela des fiches de réservation de livres fournies par la centrale, la même fiche sert pour les propositions d'achat.

A part ce catalogue l'Opération Lecture Publique ne produit pas d'autres publications.

2.2.3. - Animation

Dans l'esprit du ministère des sports, des arts et de la culture le bibliorail doit créer une animation culturelle permanente le long de la voie ferrée de Bamako à la frontière du Sénégal. Ce qui montre déjà l'importance de cette activité. Les formules d'animation préconisées sont nombreuses et variées.

La visite guidée :

Elle s'adresse essentiellement aux élèves. A chaque passage du bibliorail deux ou trois classes sont amenées par leurs enseignants. Le bibliothécaire^{thécaire} explique alors aux élèves le rôle, le fonctionnement et l'utilisation de la bibliothèque. Ceci permet aux jeunes scolaire de se familiariser avec cette structure qui ne faisait pas partie de ^{leur} environnement habituel, et de "démystifier" la bibliothèque, car les enfants avaient toujours tendance à la considérer comme un lieu réservé aux adultes. Le système fut payant dans la mesure où beaucoup de scolaires fréquentent le wagon lors de son passage.

L'exposé de la lecture suivie et dirigée :

Ces deux formes d'animation incombent aux commissions locales, mais surtout aux enseignants. Il s'agit pour l'exposé de faire lire un livre de la bibliothèque par un ou plusieurs élèves d'une classe pour qu'ils l'exposent devant leurs camarades. La lecture suivie et dirigée doit être organisée par les enseignants, tout cela en dehors des heures normales de cours. Cependant aucune de ces activités n'a été entreprise dans une des localités.

La conférence-débat :

Malgré tout les enseignements qu'on peut tirer d'une activité pareille, aucune des commissions locales n'est parvenue à organiser une conférence. Pourtant les thèmes intéressants ne manquent pas et des documents sont dans le bibliorail pour fournir une base de réflexion.

La projection cinématographique :

Voilà une activité susceptible d'attirer un grand public. Pour ce faire un matériel de projection a été affecté au wagon. Les films sont empruntés au centre culturel français, au Centre culturel Soviétique ou à la Direction Nationale de l'Alphabétisation Fonctionnelle et de la linguistique Appliquée

(D.N.A.F.L.A.). Le choix des films est assez varié : documentaires en français ou en Bambara, films sportifs, films de divertissement, dessins animés...

Le problème majeur qui se pose est celui de l'électricité. Sur les 9 villages desservis, 3 seulement ont le courant électrique : Toukoto, Mahina, et Diamou, localités bénéficiant pour le moment des projections, en attendant que le bibliorail soit doté d'un groupe électrogène.

La collecte des traditions orales :

Le monde rural étant le lieu de conservation des traditions orales les plus fiables, il a paru opportun aux responsables nationaux du patrimoine culturel de charger la bibliorail de cette mission au même titre que les autres bibliothèques de lecture publique dans les cercles et les régions. Pour cela le wagon a été doté d'un appareil magnétophone à cassettes. Cette activité, malgré l'intérêt que l'on peut tirer, est très difficile à être menée à bien. D'abord le bibliorail ne stationne pas longtemps pour le permettre. Ensuite les vrais détenteurs du savoir traditionnel sont non seulement difficiles à atteindre, mais ne sont pas très disposés à livrer leurs connaissances. Dans ce domaine, le concours des commissions locales sera vivement sollicité pour mettre les bibliothécaires en contact avec les traditionnistes. On constate avec regret la disparition d'une grande partie de nos valeurs culturelles parce qu'elles n'ont pas été conservées ou transmises. Dans cette optique saluons l'heureuse initiative du ministère chargé de la culture de création des "Audiothèques rurales", véritables bibliothèques sonores chargées de la collecte et la diffusion du savoir traditionnel sous toutes ses formes ; l'une des zones pilotes est justement l'itinéraire du bibliorail.

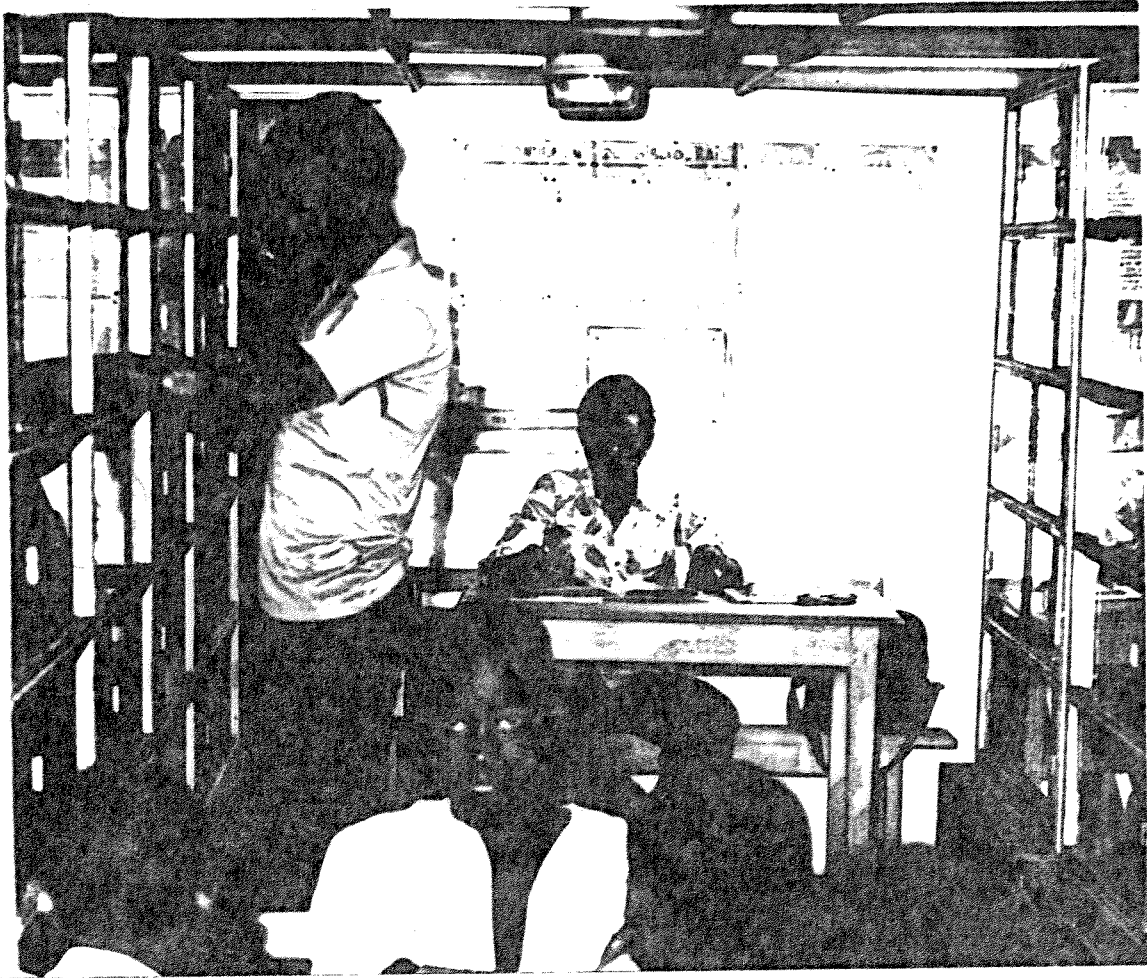
Jeux et divertissement :

Le bibliorail a aussi un jeu de scrabble à bord afin

d'initier les jeunes scolaires d'une part, et de permettre aux adultes de se détendre. La question est de savoir si un seul jeu est à mesure de satisfaire le public et si le bref passage de la bibliothèque suffit aux amateurs de se distraire. Le mieux serait d'attribuer un jeu à chaque dépôt.

Les réunions :

Chaque passage du bibliorail donne lieu à la tenue d'une réunion de la commission locale du patrimoine culturel avec le bibliothécaire. C'est l'occasion d'aborder tous les problèmes qui se posent autour de la vie du bibliorail et d'en proposer des solutions concrètes. A l'issue de la réunion les membres de la commission locale remplissent un imprimé qui fait état de toutes les activités entreprises depuis la précédente rotation et celles qui sont prévues avant le prochain passage du bibliorail.



Une vue de l'intérieur du Bibliorail

- TROISIEME CHAPITRE : BILAN ET PERSPECTIVES -

1 - Les BCP

Sur un plan institutionnel les BCP constituent une grande réussite pour les pouvoirs publics en France. Aujourd'hui tous les départements sont dotés d'une BCP. C'est aussi une réussite dans l'effort de démocratisation de la lecture par rapport à la situation qui existait avant la deuxième guerre mondiale. Les habitants des plus petites communes peuvent désormais jouir des services d'une véritable bibliothèque.

Cependant, il faut reconnaître certaines insuffisances et certains problèmes qui font que les BCP n'ont pas encore atteint l'idéal quant au service rendus :

- l'inégalité entre les situations des départements dans les moyens données aux BCP : nombre de bibliobus, effectif en personnel, montant des crédits de fonctionnement.

- La distorsion entre les moyens des BCP et l'objectif qui leur est assigné : insuffisance du personnel, des bibliobus, des crédits par rapport à la population à desservir, ce qui a une très grande influence sur la qualité du service rendu ; les dépôts sont en effet desservis seulement 3 à 4 fois par an.

- le problème du bénévolat chez les dépositaires qui fait qu'il est impossible d'exiger d'eux de grands sacrifices. Ainsi certains, dépositaires, de par leur personnalité et l'intérêt qu'ils portent aux livres, parviennent à faire de leur dépôt un véritable pôle d'attraction. D'autres dépôts par contre ne profitant qu'à un nombre relativement réduit de lecteurs.

- le manque de liaisons régulières entre les BCP d'une part et entre les différents dépôts d'une même BCP d'autre part. Pour constituer un réseau viable une collaboration étroite doit exister entre toutes les BCP.

- le poids très important des dépôts scolaires avec le risque de voir une "scolarisation" des BCP. La circulaire de la Direction du Livre du 17 juillet 1978 relative à la satisfaction des besoins des lecteurs adultes a pour but de renverser la situation : amélioration des collections adultes, réduction des actions de documentation purement scolaire, multiplication des dépôt non scolaires (mairies, usines, maisons de retraite...) au détriment des dépôts dans les écoles.

- la nécessité de pratiquer de nouvelles formes de distribution des documents, en marge du mode traditionnel qu'est le dépôt. En effet, il semble que le dépôt n'atteint qu'un nombre réduit de lecteurs. L'expérience du prêt direct au lecteur a évidemment fait de ce système une pratique avantageuse qui s'étend de plus en plus au sein de chaque BCP. Mais malgré tous les résultats positifs qu'on peut atteindre, le prêt direct nécessite davantage de moyens, surtout en personnel et en bibliobus pour permettre des passages plus fréquents. Pour Henri Comte "le prêt direct est un succès, il ne saurait devenir une panacée. Il serait fâcheux que le souci légitime de développer cette technique conduise à négliger les possibilités offertes par d'autres formules, notamment celle des bibliothèques de secteur, sans doute plus prometteuses encore pour l'avenir" (1) Ces "bibliothèques de secteur" seraient des bibliothèques fixes desservant des zones de concentration des populations de plusieurs communes.

L'avenir des BCP réside dans la recherche de nouveaux modes d'approche du public. Sur un plan purement technique l'automatisation pourrait faciliter certaines tâches fastidieuses comme les acquisitions, le catalogage, la gestion des tournées. Dans cette optique la perspective de doter les BCP du système LIBRA par la Direction du Livre est salubre. Toutefois il faut se rendre compte que l'informatique a certes des avantages,

(1) Comte (Henri) les bibliothèques publiques en France -
Villeurbanne : Presse de l'ENSB, 1977 P, 281

mais ne résoud pas tous les problèmes, elle a ses limites.

L'avenir des BCP dépend aussi et surtout du transfert de leur tutelle de l'état aux départements. Si la départementalisation permet de mieux cerner les problèmes spécifiques à chaque BCP, il est évident que l'intérêt que leurs porteront les élus locaux variera d'un département à l'autre et par conséquent l'évolution des BCP risque de connaître une inégalité flagrante. Mais souhaitons que la départementalisation provoque au contraire une sorte d'émulation et que les BCP en soient les bénéficiaires.

2 - Le bibliorail

Après seulement trois ans de fonctionnement il serait difficile de dire aujourd'hui si le bibliorail est une réussite ou un échec. Il est possible néanmoins de tirer des enseignements de cette première tentative de bibliothèque itinérante au Mali.

Les localités desservies n'avaient auparavant aucun autre moyen d'accès libre et gratuit à l'information écrite. Certaines personnes n'avaient jamais fréquenté une bibliothèque. Au delà des possibilités que peut offrir le fonds du bibliorail il faut tenir compte du fait qu'il permet aux habitants de ces villages de se familiariser avec une institution qui ne faisait jusqu'alors pas partie de leur vie courante. Le milieu scolaire en tire surtout d'immenses profits, puisque désormais le manque de documents dans les écoles peut être compensé d'une certaine manière par le fonds du bibliorail, qui il faut le rappeler ne joue absolument pas un rôle de bibliothèque scolaire. Les enseignants peuvent avoir des documents de complément à la préparation de leurs cours. Quant aux élèves ils ont à leur disposition des livres de lecture, d'aventure, mais aussi des documentaires, complétant la formation reçue en classe.

Cep-endant, malgré tous les avantages et les intérêts qu'offre le bibliorail, certains problèmes - et non des moindres - seront à résoudre afin que les objectifs visés par le ministère des sports, des arts et de la culture soient atteints :

- le handicap de la langue : le bibliorail n'est profitable pour le moment qu'à ceux qui savent lire le français, l'arabe ou une des langues nationales écrites, ce qui constitue une faible proportion par rapport à l'ensemble de la population.

- la lecture scolaire : dans l'esprit de beaucoup de personnes l'image de la bibliothèque se confond avec celle de l'école. C'est pourquoi certains adultes ne se sentent pas concernés et observent une sorte de réserve vis à vis du bibliorail lors des escales. Il faudrait alors une nouvelle sensibilisation des adultes, car c'est dommage qu'ils ne profitent pas des documents exclus du prêt à domicile : usuels, journaux, revues, brochures...

- l'état du fonds : les statistiques de lecture montrent que les livres les plus lus sont ceux de la littérature africaine qui ne représente que 13,4 % du fonds. Il revient aux responsables de l'O.L.P. (Opération Lecture Publique) de réajuster le fonds en conséquence. La lenteur des acquisitions décourage certains lecteurs : il faut environ deux ans pour qu'un livre demandé puisse être mis à leur disposition.

- les moyens financiers : le bibliorail a connu une période sombre de juillet 1981 à octobre 1982 par manque de crédits pour assurer les frais de mission des bibliothécaires. En outre l'acquisition d'un groupe électrogène pour assurer les projections de films aiderait le bibliorail à remplir une partie de sa fonction d'animation.

- Le suivi de la structure : on doit se poser des questions sur l'avenir du bibliorail dont le fonctionnement est subventionné aujourd'hui par la coopération française. Que deviendra t-il après le retrait de cette subvention ? Il faut d'ores et déjà que les autorités maliennes soient sensibilisées pour assurer une relève immédiate, surtout que le bibliorail

n'a pas besoin de frais immenses pour circuler : il n'y a juste qu'à régler les indemnités de déplacement des bibliothécaires. Aussi, il ne s'agit pas uniquement de pouvoir circuler, la qualité des documents - qu'on peut sauvegarder grâce à des acquisitions régulières - compte pour beaucoup.

- Essai de synthèse -

Au terme de ce travail on peut dire que la lecture publique à travers le bibliobus en France et le bibliorail au Mali est une nécessité pour les populations concernées. Une grande étape a été franchie, mais il reste davantage à faire. Le problème essentiel à résoudre est la conquête du "non-public". Cela suppose qu'il faut améliorer les services à rendre aux lecteurs. En France il s'agit notamment de généraliser le prêt direct aux lecteurs, d'augmenter la fréquence des bibliobus et de renforcer le personnel des BCP.

Au Mali il faut d'abord assurer le fonctionnement du bibliorail avec un budget régulier, augmenter correctement le fonds en l'adaptant encore mieux au goût des lecteurs. L'expérience des BCP en France peut servir à améliorer les services rendus par le bibliorail au Mali : la multiplication du nombre de dépôts par localité, la publication d'analyses et de critiques d'ouvrages, la formation par des stages accélérés des dépositaires qui comprendraient du coup que leur rôle n'est pas celui de "gardien de livres".

La réussite du bibliorail réside dans une double prise de conscience : celle des autorités pour un soutien matériel et celle des populations concernées qui doivent se dire que cette bibliothèque ne vit que pour elles.

WAGON - BIBLIOTHEQUE
INFORMATION GENERALE

Le Wagon-Bibliothèque est une structure du Ministère des Sports, des Arts et de la Culture. Institution démocratique de formation, de culture et d'information ouverte à tous, enfants, adolescents, adultes, ce service gratuit se propose de desservir mensuellement les neuf localités suivantes entre Bamako et la frontière du Sénégal : NEGALA, KASSARO, SEHEKORO, TOUTO, OUALIA, MAHINA, DIAMOU, SAME et AMBIDEDI. Un calendrier fixe des rotations informe le public des arrêts du Wagon-Bibliothèque dans chacune des gares concernées.

Restant deux jours dans chaque localité, le Wagon-Bibliothèque procédera au renouvellement des dépôts de livres d'une part et à une ou deux projections cinématographiques d'autre part. Par ailleurs, le wagon reste accessible à l'ensemble du public pendant la durée des escales pour la consultation d'ouvrages de référence et la lecture sur place des brochures et des revues qui y seront déposées.

Messieurs les Chefs d'Arrondissements sont seuls habilités à recevoir les livres et à assurer leur exploitation au profit de l'ensemble de la population ; Dans le cas particulier de Kassaro, cette fonction sera tenue par Monsieur le Directeur d'Ecole.

COMPOSITION DES DEPOTS DE LIVRES ET DUREE DES PRETS AUX ARRONDISSEMENTS Le Wagon-Bibliothèque dispose d'un millier d'ouvrages recensés au catalogue général de l'Opération Lecture Publique dont un exemplaire est mis à la disposition des lecteurs de chaque localité. Les livres en prêt sont répartis en deux niveaux : lecture facile reconnaissable à une pastille jaune sur le dos de l'ouvrage et lecture difficile (pastille verte). Les dépôts se composent de TRENTE ouvrages au choix, répartis de la manière suivante

10	Documentaires	: catégories 000 à 700	900	B
10	Littérature	: catégorie 800	et	Romans : catégorie R
10	Albums	: catégorie A	et	Contes : catégorie C

Nota Cependant un dictionnaire encyclopédique Petit Larousse et un dictionnaire de la langue française Micro-Robert resteront en permanence à la disposition des lecteurs des Arrondissements et ne seront pas décomptés dans le quota des livres en prêt.

Les livres en prêt sont déposés pour un mois, soit la durée d'une rotation du Wagon-Bibliothèque. Pour faciliter les réservations de livres d'une fois sur l'autre, il est recommandé d'utiliser l'imprimé à cet effet. Le même document permet aussi de formuler des suggestions sur la composition générale du fonds comme sur tout autre aspect des activités du wagon-bibliothèque.

MODALITES DE PRET AUX LECTEURS

L'inscription, qui s'obtient en remplissant l'imprimé correspondant, concerne deux catégories de lecteurs : Jeunes, jusqu'à 20 ans, et Adultes, à partir de 20 ans. L'inscription donne le droit d'emprunter UN livre pour UNE semaine, mais on peut le rendre plus vite pour en emprunter un autre. On peut aussi demander, en présentant le livre, la prolongation exceptionnelle du prêt, possible UNE fois.

L'imprimé intitulé Etat des prêts tient lieu de registre de prêts. Il est présenté chaque mois au responsable du Wagon-Bibliothèque pour un relevé systématique d'éléments statistiques.

LES RESPONSABILITES DES LECTEURS

- Respecter la durée du prêt ! D'autres lecteurs attendent les livres !
- Ménager les livres ! Ils sont un bien commun !
- En cas de perte, le livre sera remboursé au double de son prix . . .

MINISTERE DES SPORTS DES ARTS
ET DE LA CULTURE

OPERATION LECTURE PUBLIQUE

WAGON - BIBLIOTHEQUE

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple - Un But - Une Foi

REGIE DU CHEMIN DE FER DU MALI

CALENDRIER DES ROTATIONS MENSUELLES
DU WAGON-BIBLIOTHEQUE - ANNEE 1981

	NEGALA	KASSARO	SEHEKORO	TOUKOTO	OUALIA	MAHINA	DIAMOU	SAME	AMBIDEDI	BAMAKO
JANVIER	Lundi 5	Merc 7	Vend 9	Dim 11	Mardi 13	Jeudi 15	Sam 17	Lundi 19	Merc 21	Vend 23
FEVRIER	Lundi 2	Merc 4	Vend 6	Dim 8	Mardi 10	Jeudi 12	Sam 14	Lundi 16	Merc 18	Vend 20
MARS	Lundi 2	Merc 4	Vend 6	Dim 8	Mardi 10	Jeudi 12	Sam 14	Lundi 16	Merc 18	Vend 20
AVRIL	Lundi 6	Merc 8	Vend 10	Dim 12	Mardi 14	Jeudi 16	Sam 18	Lundi 20	Merc 22	Vend 24
MAI	Lundi 4	Merc 6	Vend 8	Dim 10	Mardi 12	Jeudi 14	Sam 16	Lundi 18	Merc 20	Vend 22
JUIN	Lundi 1	Merc 3	Vend 5	Dim 7	Mardi 9	Jeudi 11	Sam 13	Lundi 15	Merc 17	Vend 19
JUILLET	Lundi 6	Merc 8	Vend 10	Dim 12	Mardi 14	Jeudi 16	Sam 18	Lundi 20	Merc 22	Vend 24
AOUT	Lundi 3	Merc 5	Vend 7	Dim 9	Mardi 11	Jeudi 13	Sam 15	Lundi 17	Merc 19	Vend 21
SEPTEMBRE	Lundi 7	Merc 9	Vend 11	Dim 13	Mardi 15	Jeudi 17	Sam 19	Lundi 21	Merc 23	Vend 25
OCTOBRE	Lundi 5	Merc 7	Vend 9	Dim 11	Mardi 13	Jeudi 15	Sam 17	Lundi 19	Merc 21	Vend 23
NOVEMBRE	Lundi 2	Merc 4	Vend 6	Dim 8	Mardi 10	Jeudi 12	Sam 14	Lundi 16	Merc 18	Vend 20
DECEMBRE	Lundi 7	Merc 9	Vend 11	Dim 13	Mardi 15	Jeudi 17	Sam 19	Lundi 21	Merc 23	Vend 25

Référence : Clauses et conditions générales d'exploitation de la voiture bibliothèque roulante du Ministère des Sports des Arts et de la Culture - Contrat en date du 29 juil 1980, signé : le Ministre des Sports des Arts et de la Culture d'une part, le Directeur Général de la Régie du Chemin de Fer d'autre part.

Bamako le 10.1

OPERATION LECTURE PUBLIQUE
WAGON - BIBLIOTHEQUE

ARRONDISSEMENT DE _____
ROTATION DU _____

FICHE TECHNIQUE à remplir systématiquement à chaque passage dans les
Arrondissements des responsables du Wagon-Bibliothèque. Classer à la
Centrale

Nom et fonctions du dépositaire _____

TRENTIE livres en dépôt ce jour dont Livres nouveaux _____

En dépôt précédemment _____

Considérés perdus _____

Nombre de lecteurs dans le mois : Nombre de prêts dans le mois :

Jeunes G _____ Adultes H _____ Jeunes G _____ Adultes H _____

F _____ F _____ F _____ F _____

Liste des cinq livres les plus lus dans le mois :

1. _____

2. _____

3. _____

4. _____

5. _____

Liste des cinq usuels les plus consultés sur place au passage du wagon :

1. _____

2. _____

3. _____

4. _____

5. _____

Heure, lieu, titre et nature (LM/CM) des films projetés :

1. _____

_____ Nbre de spectateurs: _____

2. _____

_____ Nbre de spectateurs: _____

3. _____

_____ Nbre de spectateurs: _____

4. _____

_____ Nbre de spectateurs _____

Appréciation générale _____

Nom du rédacteur de la fiche

Signature :

FICHE TECHNIQUE à remplir systématiquement à chaque passage dans les Arrondissements des responsables du Wagon-Bibliothèque. Classer à la Centrale

Nom et fonctions du dépositaire Noussa Danicko

Enseignant

TRENTE livres en dépôt ce jour dont Livres nouveaux 29

En dépôt précédemment 2

Considérés perdus 1

Nombre de lecteurs dans le mois : 16 Nombre de prêts dans le mois : 27

Jeunes G Adultes H 16 Jeunes G Adultes H

F F F F

Liste des cinq livres les plus lus dans le mois :

1. Pardouillon

2. Introduction à la psychanalyse

3. Journal d'un instituteur de campagne

4. Leptures étrangères

5. Cercles des troupes

Liste des cinq usuels les plus consultés sur place au passage du wagon :

1. Champs d'Afrique

2. Le langage des enfants

3. Recueil des textes relatifs à l'organisation administrative

4. La médecine pour tous

5.

Heure, lieu, titre et nature (LM/CM) des films projetés :

1.

Nbre de spectateurs:

2.

Nbre de spectateurs:

3.

Nbre de spectateurs:

4.

Nbre de spectateurs

Appréciation générale J'ai des enfants sont très intéressés surtout
avec la nouvelle rentrée de livres pour enfants. le wagon
a été très bien fréquenté à l'escalade. les livres en dépôt ont
été largement communiqués. la commission est en bonne voie

Nom du rédacteur de la fiche

Aminata B Cissé

Signature : A. B.

OPERATION LECTURE PUBLIQUE
WAGON - BIBLIOTHEQUE

ARRONDISSEMENT DE _____
ETAT DES PRÊTS DU _____ AU _____

COTE A/J	AUTEUR	TITRE	LECTEUR	A/J	EMPRUNTE LE	RENDU LE
1			1			
			2			
			3			
2			1			
			2			
			3			
3			1			
			2			
			3			
4			1			
			2			
			3			
5			1			
			2			
			3			
6			1			
			2			
			3			
7			1			
			2			
			3			
8			1			
			2			
			3			

MINISTERE DES SPORTS DES ARTS
ET DE LA CULTURE

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple - Un But - Une Foi

Direction Nationale des Arts
et de la Culture

ARRONDISSEMENT DE :

Division du Patrimoine Culturel

ANIMATION CULTURELLE DES CENTRES DESSERVIS PAR LE WAGON-BIBLIOTHEQUE
RAPPORT D'ACTIVITE POUR LES MOIS DE _____ 198 _

I. REUNION DE LA COMMISSION LOCALE DU PATRIMOINE CULTUREL
(Date - Participants - Questions traitées). Prière joindre le PV.

II. ACTIVITES EN FAVEUR DE LA LECTURE
(Présentations d'oeuvres - Exposés - Conférences - Débats - Lecture dirigées, etc ...
et toute autre expérience intéressante susceptible d'être exploitée par d'autres)
Date, participants, résumé de chaque manifestation :

Arrondissement de _____ Rapport d'activité pour les mois de _____

III. COURRIER

Vous êtes invités à poser ici les questions pour lesquelles vous sollicitez les réponses ou le concours de vos collègues des autres centres de lecture ou de la Centrale de Lecture Publique.

VISA DU CHEF D'ARRONDISSEMENT :

VISA DU PRESIDENT DE LA COMMISSION
LOCALE DU PATRIMOINE CULTUREL :

Ce rapport d'activité bimestriel comporte deux pages et trois paragraphes : il est à remettre au responsable du Wagon-Bibliothèque à chacun de ses passages dans votre Arrondissement. Il portera les visas du Chef d'Arrondissement et du Président de la Commission Locale du Patrimoine Culturel.

OPERATION LECTURE PUBLIQUE
WAGON - Bibliothèque

ARRONDISSEMENT DE _____
DATE _____

DEMANDE MENSUELLE DE RESERVATION DE LIVRES

Après consultation du catalogue de l'Opération Lecture Publique, les lecteurs sollicitent la mise à leur disposition pour la prochaine rotation et dans la mesure du possible des titres suivants qui font partie du fonds du Wagon-Bibliothèque :

1. _____
2. _____
3. _____
4. _____
5. _____
6. _____
7. _____
8. _____
9. _____
10. _____
11. _____
12. _____
13. _____
14. _____
15. _____

Par ailleurs, les lecteurs suggèrent l'acquisition par l'Opération Lecture Publique des titres suivants qui ne figurent pas dans le fonds du Biblio-Rail

1. _____
2. _____
3. _____
4. _____
5. _____
6. _____
7. _____
8. _____
9. _____
10. _____
11. _____
12. _____
13. _____
14. _____
15. _____

Autres suggestions concernant le fonctionnement du Wagon-Bibliothèque :

Signature du dépositaire :

- INDEX DES SIGLES -

- B.C.P. : Bibliothèque Centrale de prêt
B.L.P. : Bibliothèque de Lecture Publique
C.L.P.C. : Commission Locale du Patrimoine Culturel
D.N.A.C. : Direction Nationale des Arts et de la Culture
D.N.A.F.L.A. : Direction Nationale de l'Aphabétisation Fonction-
nelle et de la Linguistique Appliquée
D.P.C. : Division du Patrimoine Culturel
D.R.J.S.A.C. : Direction régionale de la Jeunesse, des Sports,
des Arts et de la Culture
E.N.S.B. : Ecole Nationale Supérieure des Bibliothèques
O.D.R. : Opération de Développement Rural
O.L.P. : Opération Lecture Publique

- Bibliographie -

- 1^o) - BEAUDIQUEZ (Marcelle). - Guide de bibliographie générale : méthodologie et pratique. - München, New-York, London, Paris : Saur, 1983.
- 2^o) - COMTE (Henri). - Les bibliothèques publiques en France : Villeurbanne : Presses de l'ENSB, 1977.
- 3^o) - GERMANAUD (Marie-Claire). - La bibliothèque publique en milieu rural et dans les petites agglomérations : conseils pratiques. - Paris : cercle de la librairie, 1982.
- 4^o) - KEITA (Mamadou Konoba). - L'Opération Lecture Publique : une volonté de démocratisation de la lecture au Mali. - Villeurbanne : ENSB 1982.
- 5^o) - Ministère de l'Education Nationale (Mali). - L'éducation au Mali : problèmes, perspectives et priorités. - Bamako : Ministère de l'Education Nationale 1981.
- 6^o) - Opération Lecture Publique (Mali). - Catalogue général du fonds de livres au 1er janvier 1984 - Bamako : Opération Lecture Publique 1984.
- 7^o) - RICHTER (Noé). - Les bibliothèques : administration, institution, fonction. - Villeurbanne : Presses de l'ENSB 1977.
- 8^o) - ROUET (Françoise). - Les dépôts des bibliothèques Centrales de prêt. - Paris : Ministère de la culture 1981
- 9^o) - SEIBEL (Bernadette). - *L'animation dans les Bibliothèques Centrales de Prêt, ... - Paris : Ministère de la Culture, 1978.*
- 10^o) - VANDEVOORDE (Pierre). - Les bibliothèques en France : rapport à Monsieur le Premier Ministre. - Paris : Ministère de la Culture, 1981.

